

NOUNOU DOGS 17 DE Chatellaillon-Plage

Conditions Générales 2023

Nounou Dogs 17 n' accepte pas les chiens non identifiés par puce ou tatouage (identifications conforme à l'article L, 212-10 du code Rural), les chiens non vaccinés (CHPPIL, TOUX DU CHENIL etc....),non vermifugés et non traités antiparasites, ni les chiennes en chaleur et les chiens non castrés pour éviter tout désagrément, ni les chiens qui ne sont pas sociaux envers leurs congénères et chats , ni les fugueurs.

Nounou Dogs 17 est ouvert:

Du lundi au samedi de 9h-11h et de 16h-18h

Le dimanche et les jours fériés sont fermés (sauf départ ou arrivée sur rdv uniquement aux heures d'ouvertures).

Tarifs à mon domicile:

A la journée :

Pour 1 chien : 15 € sans croquettes.

Pour 2 chiens : 25 € sans croquettes.

Gardes:

Pour 1 chien: 20 € / jours sans croquettes.

Pour 2 chiens: 35 € / jours sans croquettes.

Chaque propriétaire doit fournir la nourriture qui correspond aux besoins de son chien afin qu'il ne soit pas perturbé pendant son séjour. Si traitement merci de me le signaler et de me faire une attestation d'autorisation avec le nom ,la quantité et le nombre de fois à donner du médicament, daté et signé sinon pas de traitement ainsi que l'ordonnance.

Une rencontre à mon domicile entre mes animaux et le(s) votre(s) est obligatoire pour que le séjour soit validé. Merci de votre compréhension.

Tarifs à domicile:

Visite à domicile* (repas + promenade): 30 mn : 15 € 1 heure : 30 €

Promenade en laisse*: 30 mn : 15 € 1 heure : 25 €

*: + Frais de déplacement.

*: Déplacement inférieur à 5 km gratuit.

Je me déplace 15 km autour de mon domicile au-delà un supplément de 1€/km sera facturé.

Une pré-visite de 1 heure ou plus est obligatoire pour me permettre de faire connaissance et de

finaliser un contrat. Ne seront facturés que les frais de déplacement si contrat.

La remise des clés se fera en main propre à la signature du contrat avec une attestation certifiant la remise, datée et signée.

La restitution des clés se fera en main propre à la fin du contrat avec une attestation certifiant la restitution, datée et signée.

Tarifs déplacement à domicile:

Frais kilométrique calculé sur un aller-retour (le plus court) entre Nounou Dogs 17 et votre domicile: 0.10 € / km.

Si RDV: Frais kilométrique calculé sur un aller-retour (le plus court) entre Nounou Dogs 17- votre domicile et le lieu du rdv + frais d'attente: 0.10 €/ km + 10 €/heure.

Conditions:

Le tarif journalier prend effet lors de l'arrivée du chien .

Une demi-journée par chien sera facturée pour toute arrivée après 11h ou départ après 18h.

Pour tout départ ou arrivée il faut prendre un rdv pour éviter trop de monde en même temps et que je puisse m'occuper de chacun. Les départs se font entre 16h et 18h et les arrivées entre 09h et 11h.

Tout départ ou arrivée en dehors des horaires d'ouvertures sera facturé 10€ supplémentaire.

Des arrhes ou acomptes seront demandés à la réservation et le reste de la totalité du montant du séjour à l'arrivée. En cas d'annulation les arrhes ou acomptes versés ne seront pas rendus.

Toute annulation non prévenue 48h à l'avance devra être réglée en totalité en guise de dédommagement envers Nounou Dogs 17 . Sauf en cas de force majeure avec preuves à l'appui.

Si le propriétaire désire récupérer son chien plus tôt que prévu, Nounou Dogs 17 le lui remettra mais la totalité du séjour reste acquis.

Si le propriétaire ne récupère pas son chien à la date de sortie prévue et annotée lors de l'accueil, sans en avoir prévenu Nounou Dogs 17 au moins 24h à l'avance , il devra régler le supplément au tarif journalier appliqué, soit 20€ par jour.

Le propriétaire doit signaler si son chien a besoin de traitements et apporter les différents médicaments avec les ordonnances vétérinaires et une attestation certifiant l'autorisation , datée et signée, Nounou Dogs 17 les administrera sans supplément.

Il sera noté sur le contrat tout ce dont le propriétaire se doit de signaler: troubles du comportement, allergies, vieillesse, boiteries, douleurs, etc....., ceci afin de prendre en charge au mieux le chien.

Dans le cas où le propriétaire apporte les tapis, corbeilles, jouets, caisses de transport, etc ... avec le nom de son chien, Nounou Dogs 17 décline toute responsabilité en cas de dégradation.

Les chiens doivent être à jour des vaccins: CHPPIL, toux du chenil, ainsi que traités contre les puces , les tiques et toutes autres maladies/infections contagieuses et vermifugés. Les chiens âgés entre 3 et 15 mois doivent avoir été vaccinés CHPPIL 3 fois à un mois d'intervalle entre chaque injection, si ce n'est pas le cas , Nounou Dogs 17 se décharge de toutes responsabilités en cas de contamination et/ou de maladies infectieuses et devront être vermifugés et traités contre les puces et tiques.

Le carnet de santé à jour est à remettre à l'arrivée et vous sera restitué le jour du départ.

Le propriétaire autorise Nounou Dogs 17 à prendre son chien dans son véhicule durant son séjour pour se rendre sur certains lieux de promenades.

En cas de destruction ou de dégâts , le propriétaire sera tenu pour responsable et devra remboursé les dommages occasionnés par son chien.

En cas de détection de parasites (internes ou externes) lors du séjour, les frais de traitement administré par Nounou Dogs 17 seront à la charge du propriétaire et réglés en fin de séjour.

En cas d'accident, d'état suspect ou inquiétant, d'intervention chirurgicale ou tout autre signe anormal, le propriétaire autorise Nounou Dogs 17 à transporter l' animal dans son propre véhicule jusqu'au cabinet vétérinaire (clinique de l' Arche à Aytré). Les frais kilométriques et vétérinaires sont à la charge du propriétaire (facture) qui sera informé par téléphone.

Nounou Dogs 17 ne peut être tenue pour responsable durant le séjour de l'animal confié, en cas de fuite , de vol, de décès, de maladies ou accident résultant de cas fortuit ou de force majeure ou inhérent à la nature de l'animal .

Nounou Dogs 17 se réserve le droit de refuser de prendre en garde un chien qui se révélerait malade, contagieux, atteint d'une pathologie grave, cardiaque ou présentant un quelconque risque pour lui-même ou les autres chiens (agressivité, grave maladie, handicap majeur, etc....).

Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sont acceptés mais ils doivent être sociale avec chiens et chats , pas d'agressivité, le propriétaire doit fournir une fiche décrivant son chien (son comportement, les besoins, lors des repas, pendant les jeux etc...pour mettre dans son dossier me permettant de le connaître un peu. Le propriétaire se doit de fournir obligatoirement l'original ou copie (conditions générales de détention de chiens dangereux (art. L.211 14 du code Rural):

- << du dépôt d'une déclaration à la mairie du lieu de résidence du propriétaire de l'animal ou quand il diffère de celui de son propriétaire du lieu de résidence du chien.
- De l'identification du chien conforme à l'article L.212-10.
- De la vaccination antirabique du chien en cours de validité.
- D'une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou du de celui qui le détient, pour les dommages causés aux tiers par l'animal.

L'abandon est considéré par la loi comme un acte de cruauté (art. 521-1 du code Pénal) et est puni de deux ans d'emprisonnement et 30.000 € d'amende.

Sans nouvelles du propriétaire, un chien sera considéré comme abandonné après une période de 10 jours suivant la date prévue de sortie, il sera alors déposé dans un refuge/association en vue d'une adoption et le propriétaire sera poursuivi pour abandon.

J'accepte que Nounou Dogs 17 publie sur son site internet: nounoudogs17.fr, des photos/vidéos de mon /mes chien(s) prises lors de son séjour.

Les conditions sont valables pour toutes les gardes concernant le chien sauf en cas de changement .

J' ai lu et accepte les conditions décrites ci-dessus sans réserve.

